

REGLEMENT DU JEU « 6 DEFILES 6 ROBES / 6 COSTUMES A GAGNER »

SAMPA LILLE GRAND PALAIS 1er et 2 Décembre 2018

Article 1 : La SAS SDM – dont le siège social est situé 30 rue du Triez à Wasquehal, enregistrée au registre des sociétés sous le matricule RCS B 441 934 163 – organise par le biais de son application « Salon du Mariage Lille » les 1er et 2 Décembre 2018 un jeu dénommé « 6 DEFILES 6 ROBES 6 COSTUMES A GAGNER » dans le cadre de l'organisation du 24ème Salon du Mariage qui se déroulera à Lille Grand Palais.

Article 2 : Ce jeu est soumis à l'obligation d'être présent sur le salon au moment du tirage au sort sur le podium des défilés, à l'issue de chaque défilé. L'accès au salon étant payante (billet accessible via site www.salondumarige.fr ou à l'entrée du salon) ou sur invitation. Il s'adresse à toute personne majeure et ayant formé le projet de se marier ou de se pacser en 2019 ou 2020 à l'exclusion des organisateurs et de leur famille. 3 Défilés se dérouleront les samedi 1er et le dimanche 2 Décembre 2018, le premier débutant à 11h30, le second à 14h30 et le troisième à 16h00 soient un total de 6 défilés.

Article 3 : Pour jouer, il suffit de télécharger sur smartphone ou tablette l'application « salon du mariage Lille ». Le visiteur, obligatoirement présent sur le salon au moment du tirage au sort devra enregistrer dans la rubrique réservée au jeu « 6 DEFILES 6 ROBES 6 COSTUMES A GAGNER » de l'application, son nom, prénom, date prévue pour son mariage, mail, numéro de téléphone. Il sélectionnera un des six défilés auquel il participe pour le tirage au sort, accepter le règlement du jeu puis valider.

Seule une participation par personne durant la durée du salon est autorisée.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Ce jeu est doté de 6 lots (1 par défilé) d'un montant total de 14 904€ TTC.

Article 5 : pour l'attribution d'un des lots, un tirage au sort sera fait à la fin de chaque défilé sur le podium par l'animateur du jeu devant les participants. Le gagnant sera appelé sur scène afin de lui remettre son lot sous la forme de 4 bons d'achat valables exclusivement auprès des enseignes précisées sur le « Bon d'Achat ». Si le gagnant ne se fait pas connaître à l'appel de son nom, un nouveau tirage au sort sera immédiatement effectué et le gagnant précédent perdra alors le droit de son gain.

Article 6 : les 6 gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, adresse, image animée ou non, dans les messages publicitaires. En cas de refus, le gagnant renonce expressément au bénéfice du lot qui lui est destiné.

Article 7 : En tout état de cause, les lots ne peuvent être ni cédés, ni échangés. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contre-valeur en argent. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables du défaut d'obtention du lot dans l'hypothèse de l'ouverture d'une procédure collective de l'exposant offrant celui-ci.

Article 8 : la participation à ce jeu gratuit soumis à obligation d'achat implique l'adhésion pleine et entière à toutes les dispositions du présent règlement.

Article 9 : Le règlement du jeu concours a été déposé chez Maître GOBERT, huissier de justice, Résidence Rambouillet 26 avenue Gustave Delory, 59100 Roubaix. Le règlement peut être obtenu gratuitement sur le site www.salondumariage.fr ou auprès du notaire ci-dessus désigné.

Article 10 : Apple ne participe d'aucune façon au concours ou au tirage au sort

Article 11 : Protection des données personnelles Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la société organisatrice, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à sas SDM 30 rue du Triez 59290 WASQUEHAL. Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Lots mis en jeu :

1^{er} LOT au défilé du samedi 1^{er} décembre 2018 à 11h30 comprenant :

Eleganza

1 Robe de mariée ou cocktail d'une valeur de 1000 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Eleganza valable jusqu'au 31/12/2019.

Father and Sons

1 costume d'une valeur de 349 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Father and Sons Lille valable jusqu'au 31/12/2019.

Mad Men

1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay

1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.

2^eème LOT au défilé du Samedi 1^{er} décembre 2018 à 14h30 comprenant :

Mathilde Malvoisin

1 Robe d'une valeur de 1200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mathilde Malvoisin valable jusqu'au 31/12/2019.

Bouton Noir

1 costume d'une valeur de 780 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Bouton Noir valable jusqu'au 31/12/2019

Mad Men

1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay

1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.

3 ème LOT au défilé du Samedi 1^{er} décembre 2018 à 16h00 comprenant :

Ana Verone

1 Robe d'une valeur de 1500 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Ana Verone valable jusqu'au 31/12/2019.

La Chemiseraie

1 costume d'une valeur de 800 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez La chemiseraie valable jusqu'au 31/12/2019.

Mad Men

1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay

1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.

4 ème LOT au défilé du Dimanche 2 décembre 2018 à 11h30 comprenant :

Jour J création

1 Robe d'une valeur de 1000 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Jour J création valable jusqu'au 31/12/2019.

Torrente

1 costume d'une valeur de 499€ TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Torrente valable jusqu'au 31/12/2019

Mad Men

1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay

1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.

5 ème LOT au défilé du Dimanche 2 décembre 2018 à 14h30 comprenant :

Marek Witt

1 Robe d'une valeur de 1200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Marek Witt valable jusqu'au 31/12/2019.

Keitel

1 costume d'une valeur de 800 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Keitel valable jusqu'au 31/12/2019

Mad Men

1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay

1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.

6 ème LOT au défilé du Dimanche 2 décembre 2018 à 16h00 comprenant :

Olivier Sinic

1 Robe d'une valeur de 3000 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Olivier Sinic valable jusqu'au 31/12/2019.

1 costume d'une valeur de 1000€ TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Olivier Sinic valable jusqu'au 31/12/2019

Mad Men 1 forfait cheveux et barbe homme d'une valeur de 96 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Mad men valable jusqu'au 31/12/2019.

Philippe Gonay 1 forfait coiffure mariage femme d'une valeur de 200 € TTC sous forme de chèque cadeau à valoir chez Philippe Gonay valable jusqu'au 31/12/2019.